



## PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### SUJET DU COMMUNIQUÉ

Lille, le 08/04/2020

Renforcement des capacités d'accueil des sans-abris dans le Nord et déploiement du dispositif "chèques services".

Les services de l'État s'organisent pour mettre à l'abri les plus démunis avec l'aide des associations : 172 000 personnes sont hébergées au niveau national dans les structures d'hébergement d'urgence généraliste.

7 800 places d'hôtel supplémentaires sont désormais mobilisables dans toute la France depuis le début de la crise sanitaire. 73 sites spécialisés sont, par ailleurs ouverts, dédiés aux sans domicile fixe malades du Covid-19 mais ne relevant pas d'une hospitalisation, soit près de 2 800 places.

Par ailleurs, un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services permet aux personnes sans domicile d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire.

Dans le département du Nord, en complément des 13 500 places pérennes d'hébergement et de logement adapté ainsi que des 550 places de veille saisonnière, **300 places réparties dans 8 hôtels sont mobilisées depuis le début de la crise sanitaire**. Le 115 est compétent pour orienter les personnes vers ces places.

**3 centres d'hébergement spécialisés ont été ouverts pour accueillir des personnes sans domicile malades du covid-19 mais ne relevant pas d'une hospitalisation soit près de 131 places**. Les personnes malades y sont orientées après l'obtention d'un certificat médical obtenu dans le cadre d'une téléconsultation.

#### Préfecture du Nord

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

Service régional de la communication interministérielle

12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003  
59039 LILLE Cedex



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

## Les maraudes et les distributions alimentaires se poursuivent

Un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services a été lancé par le Ministère chargé de la ville et du logement pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressources d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distribution alimentaires, qui restent indispensables.

Dans le département du Nord, **une première livraison permettant de couvrir les besoins de 700 personnes pour les 15 jours à venir vient d'être assurée pour un budget de 73 500€**. La distribution de ces chèques sera assurée par deux associations du département engagées auprès des personnes sans domicile.

Ces mesures s'ajoutent au report de la trêve hivernale. La 1ère des urgences a été d'anticiper et d'éviter des remises à la rue dans le contexte sanitaire actuel. C'est pourquoi, la trêve hivernale a été repoussée de deux mois jusqu'au 31 mai 2020. Le report a été inscrit dans la loi par l'ordonnance du 25 mars 2020.

Les opérateurs associatifs du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion sont fortement mobilisés et se sont organisés pour mettre en place un plan de continuité de l'activité.

Le plan de continuité s'inscrit dans les démarches de prévention et de lutte contre l'épidémie Covid-19. Ce plan permet de répondre à une double exigence :

- celle de maintenir un accueil et/ ou un lien de qualité pour les personnes accueillies ;
- de garantir la sécurité des personnels et résidents.

Les maraudes se poursuivent, y compris dans les camps, notamment, pour communiquer sur les gestes barrière. La Métropole Européenne de Lille a par ailleurs équipé tous les sites d'un point d'eau et des kits d'hygiène sont distribués.

L'ensemble des services de l'État et des partenaires associatifs sont pleinement mobilisés pour assurer la mise à l'abri des plus démunis dans cette situation de crise.

## Préfecture du Nord

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

Service régional de la communication interministérielle

12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003  
59039 LILLE Cedex



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)